

Le 9 janvier 2017.

Le Groupe de Travail Taux bas de l'Institut des actuaires contribue depuis 2014 aux réflexions de place dans le contexte de taux bas actuel. Il a été amené à échanger avec le Trésor, la FFA et l'ACPR pour établir un diagnostic, partager des points de vue et étudier les avantages et inconvénients de différentes pistes d'évolutions réglementaires.

Initialement axé sur l'Assurance Vie, le Groupe de Travail a étendu ses actions au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 en créant des sous-groupes de travail Assurance Vie, Prévoyance, Réassurance et IARD.

Cette note propose des guidelines pour aider les actuaires dans leurs travaux au 31/12/2016, dans le secteur de l'Assurance Vie mais aussi de la Protection Sociale. Dans l'ensemble du document, le terme « Prévoyance » sera utilisé pour désigner la Protection sociale.

Les deux périmètres seront traités dans des parties séparées. Chaque partie débutera en exposant le contexte actuel puis proposera des indicateurs et démarches de pilotages qui pourraient être utilisées pour aider les entreprises dans leurs prises de décision.

## PREMIERE PARTIE : PORTEFEUILLE D'ASSURANCE VIE

Le contexte actuel de taux bas conduit le secteur de l'assurance et en particulier les organismes d'assurance vie à réinvestir - au gré des échéances des titres obligataires actuellement en portefeuille et de la nouvelle production - dans des actifs dont le rendement est inférieur à celui de ceux en portefeuille.

Paradoxalement, cette baisse de rendement financier ne se traduit que partiellement par une réduction de la revalorisation accordée aux assurés, en raison de la mutualisation temporelle des fonds en euros. En effet, à un instant  $t$ , le niveau de rémunération constaté du fonds en euros correspond, modulo les chargements, à l'historique des taux de rendement des titres obligataires, sur lesquels les assureurs ont investi les années passées. A titre d'exemple, la revalorisation brute accordée aux assurés en 2015 correspondait à la moyenne des taux du marché obligataire entre 2008 et 2010.

Dans un contexte où le niveau des taux d'intérêt serait inférieur au taux minimum garanti brut de chargement, cet effet retard, cumulé à une production soutenue sur le fonds en euros, pourrait entraîner demain, une situation où les organismes d'assurance vie ne pourraient plus faire face à leurs engagements ou aux attentes de leurs assurés en termes de revalorisation. La situation actuelle pèse inexorablement sur la rentabilité des assureurs dont la marge financière, destinée à couvrir leurs frais de gestion et la rémunération de leurs fonds propres, se réduit.

Afin d'aider à la prise de décision dans les entreprises d'assurance, les actuaires doivent veiller à développer des indicateurs adaptés, permettant de surveiller et d'anticiper au mieux les conséquences de cet environnement. Il nous a donc semblé pertinent de définir des indicateurs qui permettent aux actuaires d'apporter un éclairage complémentaire afin notamment de savoir si le risque encouru est supportable sans modification des pratiques actuelles ou, s'il est nécessaire de procéder à des adaptations plus ou moins importantes.

Le Groupe de travail Taux Bas assurance vie de l'Institut des actuaires propose ainsi d'examiner à moyen/long terme l'évolution de la solvabilité, l'équilibre de la situation financière et le respect des engagements des organismes dans un environnement de taux bas, selon quelques scénarios normés.

Cette analyse pourrait être effectuée sur les 3 scénarios suivants :

- **Scénario central** : maintien pendant la période de projection de taux d'intérêt très bas voire négatifs **par simple cristallisation de la dernière situation de fin d'année**
- **Scénario Levier n°1** : diminution des taux servis (par affectation à la PPE) dans ce même scénario de maintien des taux bas. Symétriquement, augmentation des taux servis afin d'évaluer les conséquences d'une éventuelle sous-estimation des taux servis dans les « Management Actions » des modèles.
- **Scénario Levier n°2** : mise en place d'un taux garanti brut de 0% sur les affaires nouvelles dans ce même scénario de maintien des taux bas

L'objectif de ces simulations serait d'identifier les vulnérabilités de l'organisme d'assurance dans cet environnement de taux bas, d'en mesurer l'ampleur et de définir les moyens d'actions adéquats permettant d'y répondre (Lever 1 et 2 par exemple) ou de confirmer que le risque est supportable par la compagnie d'assurance sans modification volontariste de sa stratégie.

Pour cela il est proposé de suivre le ratio de couverture économique (\*), le résultat social ou IFRS, la valeur de la VIF et la VNB « stand alone »<sup>1</sup>. (Cette dernière n'aurait à être calculée que la première année puisque les hypothèses sont figées pour la suite.)

A cette chronique seraient associées 4 dates clefs :

- L'année où la VIF devient négative ;
- l'année où l'assureur ne peut plus prendre l'intégralité de la marge financière ;
- l'année où l'assureur ne peut plus prendre de marge financière.

Avec :

- VIF (*Value-In-Force*): la valeur de l'activité d'assurance. Elle correspond à la valeur actuelle des résultats futurs liés au portefeuille d'assurance, disponibles pour les actionnaires de l'entreprise, corrigée des charges d'impôts y afférant.

- VNB « stand alone »(\*) (*Value New Business*) : correspondant à la seule valeur créée pour l'actionnaire par la collecte/production nouvelle.

Le dirigeant effectif, les fonctions actuarielle et gestion des risques et les directions concernées notamment financière et commerciale pourraient échanger sur les résultats de ces simulations au regard des spécificités de l'entreprise.

Ces résultats devraient être complétés par une analyse des facteurs prépondérants : poids des taux garantis, allocation et couverture des actifs, dilution de la richesse par les affaires nouvelles, niveau des frais des gestion ...

Le plan d'actions pourrait conduire à des mesures sur ces différents leviers et à arrêter, le cas échéant, la fréquence de suivi des indicateurs. En tout état de cause, la démarche proposée ne se substitue pas aux études ALM effectuées notamment dans le cadre de l'ORSA mais a vocation à fournir un cadre normatif et un restituer simple de nature à compléter ces études et le cas échéant motiver leur approfondissement.

---

<sup>1</sup> Idéalement, la VNB « stand alone » pourrait être complétée en précisant la part liée à la VNB des seules affaires nouvelles à l'exclusion des reversements.

(\*) cf. lexique

## Annexe : Scénarios de référence

- Date initiale de référence : 31 décembre 2016 et projection sur 20 ans
- Prise en compte des primes futures par cristallisation de la production n-1
- Scénario de taux : Maintien de la courbe des taux swap au 31/12/2016
- Prime de risque action et immobilier : 2%
- Niveau d'inflation : Taux d'inflation annuel constant et égal à 0 %

Pour toutes ces simulations, les « Management Actions » (MA) sont cristallisées par rapport à la réalité des dernières années.

<b>Scénario central</b>	<b>Levier n°1</b>	<b>Levier n°2</b>
Maintien pendant la période de projection de taux très bas voire négatifs par simple cristallisation	Réduction de 50 bp des taux servis (dans les modèle de projection par rapport au scénario central) durant toute la projection compensée par une dotation à la PPE  Symétriquement <sup>2</sup> , augmentation de 50 bp des taux servis durant toute la projection compensée par une reprise de la PPE et/ou une réalisation des PVL	Mise en place d'un taux garanti brut de 0% sur les affaires nouvelles

### Lexique :

*Ratio de couverture économique* : Il s'agit de la notion de ratio de financement, c'est-à-dire valeur de marché des actifs rapporté à la valeur actuelle probable des engagements. Les principes de calcul de la valeur actuelle des engagements correspondent à ceux du Best Estimate tant en terme de périmètre couvert qu'en terme de valorisation des options mais différent sur les hypothèses notamment en matière de taux d'actualisation.

*VNB « Stand Alone »* : Il s'agit de la Valeur du New business dans le cas où le New Business ne bénéficierait pas des richesses du portefeuille qu'il s'agisse des provisions ou des plus values latentes.

---

<sup>2</sup> L'augmentation de 50 bp permet d'évaluer les conséquences d'une éventuelle sous-estimation des taux servis dans les MA des modèles.

## DEUXIEME PARTIE : PORTEFEUILLE DE PREVOYANCE

### I – Contexte

L'économie, aussi bien actuelle que future, des portefeuilles de prévoyance est impactée par le contexte de taux bas actuel.

Avec la baisse des taux de ces dernières années, l'équilibre des portefeuilles tout comme leur rentabilité se sont dégradés. En corollaire du renforcement des provisions mathématiques pour sinistres en cours, les entreprises d'assurance sont confrontées à une réduction de leurs résultats techniques. La provision d'égalisation a été moins dotée voire reprise et les commissions sur résultats de l'assureur ont diminué, au même titre que ceux des souscripteurs. Au-delà de ces impacts inhérents au stock, à sinistralité biométrique stable, la rentabilité attendue de chaque nouvelle année d'assurance est devenue plus faible si les révisions tarifaires opérées n'ont pas permis de compenser les impacts des augmentations des taux d'intérêts (ratio sinistres à primes plus élevé).

Les entreprises pourraient bénéficier de plus-values latentes relatives aux obligations achetées dans un environnement de taux plus élevé. Toutefois, la valeur de l'activité d'assurance de leur portefeuille de prévoyance s'est en général dégradée face à la baisse des marges futures escomptées.

Le contexte de taux bas expose, par ailleurs, l'assureur à un risque financier plus fort en cas de résiliations de contrats. En effet, pour certains contrats, les provisions qui pourraient être transférées dans le cadre des résiliations incluent des fonds propres que l'assureur a injectés suite à la baisse des taux.

Ces situations défavorables seront encore plus accentuées si les taux continuent de baisser.

A contrario, une remontée des taux sera bonifiante. Elle permettra une libération de provisions par l'utilisation d'un taux technique plus fort et conduira à une marge tarifaire plus favorable. Toutefois, les effets ne seront pas toujours symétriques à ceux de la baisse des taux. Ils dépendent de la situation financière des contrats, et dépendent également des mécanismes de partages de résultats contractualisés. Une remontée des taux pourra générer un transfert de richesse de la provision d'égalisation des contrats vers l'assureur et les souscripteurs. Elle pourra également être à l'origine d'une perte de fonds propres de l'assureur au profit d'une dotation de la provision d'égalisation et de versements de commissions aux souscripteurs.

## **II – Proposition d'indicateurs de surveillance**

Le Groupe de Travail Taux bas Prévoyance propose aux actuaires un recueil d'indicateurs de surveillance pour mettre en avant l'impact de la baisse des taux de 2016 sur leurs portefeuilles et également apprécier la sensibilité de ces derniers aux évolutions de taux futures.

Ces indicateurs pourraient être reportés aux fonctions actuariat et gestion des risques de l'entreprise, ainsi qu'à la direction commerciale pour enrichir les éléments de décision pour la stratégie à adopter. Les indicateurs de sensibilités pourraient être intégrés aux indicateurs de risques clés (KRI) à suivre.

### **II – 1 Impacts de la baisse des taux 2016 sur les portefeuilles**

Les impacts sont très liés à la structure et à la spécificité des portefeuilles (mix garanties, profils des assurés) ainsi qu'aux conditions contractuelles (mécanisme de partage des résultats). Une mise en avant des impacts taux sur le portefeuille propre de l'entreprise semble importante.

<b>Impacts de la baisse des taux de 2016</b>	Vie	Non Vie	Ensemble
Provisions mathématiques			
Résultats techniques			
Provision d'égalisation			
Commission pour le souscripteur			
Commission pour l'assureur			
Ratio sinistres à primes pures (S/P)			
Valeur de l'In Force (VIF)			
Valeur des Affaires Nouvelles (VAN)			

### **II – 2 Sensibilités**

Les portefeuilles de prévoyance se pilotant couramment sur la base des commissions distribuées et des ratios sinistres à primes, un suivi de la sensibilité au taux technique des provisions mathématiques (qui conditionnent les résultats) et du ratio « sinistres à primes pures » nous paraîtrait adapté. La sensibilité à une hausse des taux technique de + 0,25% pourrait, par exemple, servir de référence.

	Vie	Non Vie	Ensemble
Provisions mathématiques			
Ratio sinistres à primes pures (S/P)			

Pour les entreprises concernées, une sensibilité de la VIF et de la VAN aux évolutions de taux pourrait compléter. La sensibilité à une courbe des taux translatée avec -0,50 bp, - 0,25 bp, +0,25 bp, +0,50 bp pourrait être regardée (ou les scénarios de taux propres de l'entreprise).

	- 0,50 bp	- 0,25 bp	+ 0,25 bp	+ 0,50 bp
Valeur de l'In Force (VIF)				
Valeur des Affaires Nouvelles (VAN)				

### **III – Leviers de redressement**

Le Groupe de Travail Taux bas Prévoyance propose également, ci-après, une démarche qui pourrait être discutée avec les fonctions actuariat et gestion de risques et avec la Direction commerciale pour déterminer une stratégie de défense de portefeuille dans le contexte de taux actuel. Il s'agit notamment d'anticiper les impacts d'une remontée des taux.

Les impacts taux dépendent fortement des dispositions financières utilisées ou contractualisées pour les comptes clients. De ce fait, les actions de redressement et de pilotage devraient être menées principalement à ce niveau. Pour anticiper les effets de la remontée des taux et pour se prémunir contre des situations analogues futures, la pertinence de certaines négociations ou d'aménagements de contrats pourrait être étudiée à la fois pour les contrats renouvelables en stock et les affaires nouvelles.

Une analyse des impacts des fluctuations de taux sur les contrats a été effectuée pour mettre en avant différents leviers. Cette analyse a été mise en annexe du document pour alléger et améliorer la lisibilité. La démarche proposée, ci-après, fait référence à des éléments de cette partie en annexe.

#### Etape 1 : Cartographie des contrats

Les mécanismes de partages de résultats contractés avec les clients collectifs sont déterminants pour l'impact taux (étayé en annexe). Il paraît importante d'établir une cartographie précisant :

- si le contrat est de la famille 1, 2 ou 3 telle que précisée en annexe,
- quels sont les taux techniques usuellement utilisés ou contractualisés pour le calcul des provisions des comptes clients,
- quels sont les sorts des sinistres en cours et de leurs provisions en cas de résiliation.

#### Etape 2 : Identification des risques majeurs du portefeuille

La précédente cartographie permettrait d'identifier les risques majeurs du portefeuille. Les contrats pourraient être classés selon la prépondérance de leurs impacts sur le portefeuille global en cas de variation et surtout de remontée des taux. Les impacts seront fonction de leurs situations financières et leurs typologies.

#### Etape 3 : Détermination des leviers profitables

Pour les contrats présentant les risques les plus forts, en priorité, et pour les autres dans un second ordre, les négociations clients et les aménagements profitables pourraient être réfléchis.

Le groupe de travail a identifié comme principaux leviers : le taux technique de provisionnement pour les comptes clients à réaliser au titre du 31 décembre 2016, le mécanisme de partage de résultats à avenanter, les clauses de résiliations. Les effets de ces leviers sont détaillés dans la partie mise en annexe. Ils pourraient aider dans le choix de la stratégie à adopter.

La mise en place d'une provision dédiée aux fluctuations de taux pourrait être intégrée dans la réflexion sur les aménagements des contrats.

Une potentielle révision des primes fait également partie des éléments à considérer.

#### Etape 4 : Détermination d'une stratégie de défense de portefeuille

Les actions ainsi identifiées pourraient être coordonnées pour constituer une stratégie de défense de portefeuille.

**ANNEXE :**  
**Impacts des fluctuations de taux sur les contrats**

**Les taux techniques de provisionnement sont règlementés pour les comptes sociaux, ils ne le sont pas pour les comptes clients. Toutefois, de manière contractuelle ou en usage, les taux utilisés pour les comptes clients en prévoyance collective sont en général identiques à ceux utilisés pour les comptes sociaux. C'est sous cette considération que cette note a été écrite.**

Les provisions mathématiques sont calculées avec des taux techniques indexés sur les TME des derniers mois. La moyenne sur les 24 derniers mois de 75% du TME est considérée pour l'Assurance Non-Vie (incapacité – invalidité). La moyenne sur les 6 derniers mois de 60% du TME pour l'Assurance Vie (rentes de survie).

**I – Les résultats et le ratio de sinistralité sont impactés par le contexte de taux bas**

De manière mécanique, lorsque les taux techniques diminuent, la valeur actuelle des engagements de l'assureur (compagnie d'assurance, institutions de prévoyance ou mutuelle) augmente, et inversement. Une baisse significative des TME entraîne une baisse des taux techniques puis la nécessité de renforcer les provisions des sinistres en cours. Réciproquement, une reprise est réalisée en cas de hausse des taux.

Par ailleurs, les charges de prestations pour les sinistres de l'année, en étant calculées sur la base de ces mêmes taux d'escompte, varient de manière analogue.

**Quand les taux baissent, les résultats techniques sont donc dégradés par les besoins de dotations de provisions et par la moindre performance tarifaire. A contrario, la remontée future des taux pourra bonifier les résultats techniques en permettant de libérer si souhaité des provisions par l'utilisation de taux techniques plus forts, et en permettant une marge tarifaire plus favorable.**

Le tableau suivant donne à titre d'exemple l'impact des taux techniques sur les provisions mathématiques sur un portefeuille moyen considéré. Les chiffres sont donnés à titre indicatif, les impacts dépendent de la structure du portefeuille concerné.

	Variation de taux technique de 0,25%	Variation de taux technique de 0,50%
PM Incap – Inval	1,4%	2,8%
PM Rente de conjoint	10%	21,2%

A noter que **si le rendement financier du portefeuille en adossement diminue plus vite que le taux technique, une diminution des résultats financiers viendra se rajouter à la baisse des résultats techniques.**

## II – L’impact pour l’assureur dépend du mécanisme de partage des résultats

### II – 1 Taux technique égal au maximum réglementaire

La réglementation indique le taux technique maximum qui peut être utilisé pour les calculs de provisions. L’adoption d’un taux technique plus bas est autorisé mais dans cette partie, les impacts appréciés sont ceux **sous l’hypothèse de taux technique pris égal au maximum autorisé par la réglementation**.

Les contrats se répartissent en trois grandes familles selon le sort des résultats techniques et financiers. Des clauses de participation aux bénéfices pour un partage des excédents avec les assurés (revalorisations des garanties) peuvent être prévues dans ces contrats.

L’analyse des impacts sur la Provision d’Egalisation (PEG), pour la commission du Souscripteur, pour l’assureur est effectuée **en simulant une baisse de taux technique de -0,25% la première année, rattrapée par une remontée des taux l’année suivante**.

En synthèse et détaillés dans les paragraphes ci-dessous, **les impacts dépendent de l’économie des contrats et de leurs mécanismes de partage de résultats :**

- Pour un résultat excédentaire malgré la baisse des taux, il n’y a **pas d’impact** au global.
- Pour un résultat égal à l’impact de la baisse des taux et une PEG qui permet de financer cette perte, **transfert de richesse de la PEG vers les commissions du Souscripteur et de l’Assureur**, pour les Famille 2 et Famille 3.
- Pour un résultat égal à l’impact de la baisse des taux et une PEG déjà nulle, **transfert de richesse de l’assureur vers la PEG et le Souscripteur**, pour la Famille 2.

#### II – 1 – 1 Famille 1

Les résultats sont intégralement affectés à l’assureur qu’ils soient excédentaires ou déficitaires. Le coût d’une baisse de taux technique sera compensé lorsque le taux technique remontera.

Il n’y a pas d’impact au global.

	Delta résultats	Impact PEG	Impact Commission Souscripteur	Impact Commission Assureur	Consommation Fonds propres
An 1 : - 0,25%	-100	0	0	0	-100
An 2 : + 0,25%	+100	0	0	0	+100
Les 2 années	0	0	0	0	0

## II – 1 – 2 Famille 2

Les résultats excédentaires sont répartis entre une PEG, le souscripteur et l'assureur, et les résultats déficitaires sont financés par la PEG dans la limite de cette dernière.

Lorsque la PEG est consommée pour faire face à la baisse des taux, les montants utilisés ne seront pas reversés totalement à la PEG lorsque les taux vont remonter. Une partie pourrait être reversée sous forme de commissions pour le souscripteur et l'assureur.

Lorsque la PEG est épuisée, les dotations de provisions effectuées sont financées par les fonds propres de l'assureur. Ces fonds propres, y compris ceux utilisés pour faire face à la baisse des taux, seront reversés majoritairement à la PEG et aux souscripteurs lorsque les taux vont remonter. Un tel mécanisme est défavorable à l'assureur.

Ci-dessous des illustrations (non exhaustives) avec le cas d'un contrat pour qui :

- En cas de résultats excédentaires, 75% sont affectés à une PEG, en les 25% restants partagés de manière égale entre l'assureur et le souscripteur
- En cas de résultats déficitaires, financement par la PEG dans la limite de cette dernière.

Pour un résultat resté excédentaire malgré la baisse des taux, il n'y a pas d'impact au global.

	Delta résultats	Impact PEG	Impact Commission Souscripteur	Impact Commission Assureur	Consommation Fonds propres
An 1 : - 0,25%	-100	-75	-12,5	-12,5	0
An 2 : + 0,25%	+100	+75	+12,5	+12,5	0
Les 2 années	0	0	0	0	0

Pour un résultat égal à l'impact de la baisse des taux et une PEG qui permet de financer cette perte, transfert de richesse de la PEG vers les commissions du Souscripteur et de l'Assureur.

	Delta résultats	Impact PEG	Impact Commission Souscripteur	Impact Commission Assureur	Consommation Fonds propres
An 1 : - 0,25%	-100	-100	0	0	0
An 2 : + 0,25%	+100	+75	+12,5	+12,5	0
Les 2 années	0	-25	+12,5	+12,5	0

Pour un résultat égal à l'impact de la baisse des taux et une PEG déjà nulle, transfert de richesse de l'assureur vers la PEG et le Souscripteur.

	Delta résultats	Impact PEG	Impact Commission Souscripteur	Impact Commission Assureur	Consommation Fonds propres
An 1 : - 0,25%	-100	0	0	0	-100
An 2 : + 0,25%	+100	+75	+12,5	+12,5	0
Les 2 années	0	+75	+12,5	+12,5	-100

### II – 1 – 3 Famille 3

Mêmes caractéristiques que celle de la famille 2 avec en sus, un report de pertes. Le report de pertes est un mécanisme consistant à comptabiliser les déficits non financés par la provision d'égalisation (PEG) ou autre provision de lissage de résultats. Il permet d'envisager de compenser les pertes réalisées avec les résultats ultérieurs des contrats. Comparé à l'impact pour la Famille 2, ce mécanisme permet d'atténuer l'impact de l'asymétrie de traitement des résultats excédentaires et déficitaires. Dans le contexte de taux actuel, des résultats excédentaires liés aux libérations de provisions pourraient être escomptés en cas de remontée des taux. Le mécanisme de perte reportée, en ouvrant sur un rattrapage via les résultats futurs, réduit le risque de financer les pertes par les fonds propres de l'assureur.

En illustration, un contrat avec des conditions analogues à celles de la Famille 2 mais avec un mécanisme de report de perte. Pour un résultat qui reste excédentaire malgré la baisse des taux et pour un résultat égal à l'impact de la baisse des taux et une PEG qui permet de financer cette perte, les scénarios sont les mêmes que pour la Famille 2.

Pour un résultat égal à l'impact de la baisse des taux et une PEG déjà nulle, il n'y a pas d'impact au global lorsque le contrat dispose d'un mécanisme de report de perte. Dans le tableau, le rattrapage via les résultats de l'année 2 est considérée comme une dotation de fonds propres.

	Delta résultats	Impact PEG	Impact Commission Souscripteur	Impact Commission Assureur	Consommation ou Dotation Fonds propres
An 1 : - 0,25%	-100	0	0	0	-100
An 2 : + 0,25%	+100	0	0	0	+100
Les 2 années	0	0	0	0	0

### II – 2 Taux technique différent du maximum réglementaire

Lorsque les taux remontent, l'assureur peut continuer à provisionner avec un taux technique plus bas, en l'occurrence il peut maintenir stable son taux technique de provisionnement.

Dans le cadre des comptes sociaux, la différence entre les provisions calculées au taux réglementaire et celles calculées à un taux plus bas n'est pas déductible fiscalement.

Continuer à provisionner avec un taux technique bas ne permet, par ailleurs, pas de compenser les manques à gagner au titre de la baisse des taux, notamment via les conditions de partages de résultats dans les comptes clients.

**Maintenir le taux technique à son niveau bas cristallise les effets négatifs de la baisse des taux au niveau de la PEG et les commissions du souscripteur et de l'assureur** (illustrés dans les paragraphes ci-dessous).

### II – 2 – 1 Résultat excédentaire malgré la baisse des taux

	Delta résultats	Impact PEG	Impact Commission Souscripteur	Impact Commission Assureur	Consommation Fonds propres
Famille 1	-100	0	0	0	-100
Famille 2	-100	-75	-12,5	-12,5	0
Famille 3	-100	-75	-12,5	-12,5	0

### II – 2 – 2 Résultat égal à l'impact de la baisse des taux financé par la PEG

	Delta résultats	Impact PEG	Impact Commission Souscripteur	Impact Commission Assureur	Consommation Fonds propres
Famille 1	-100	0	0	0	-100
Famille 2	-100	-100	0	0	0
Famille 3	-100	-100	0	0	0

### II – 2 – 3 Résultat égal à l'impact de la baisse des taux et une PEG déjà nulle

	Delta résultats	Impact PEG	Impact Commission Souscripteur	Impact Commission Assureur	Consommation Fonds propres
Famille 1	-100	0	0	0	-100
Famille 2	-100	0	0	0	-100
Famille 3	-100	0	0	0	-100

## **III – Les différents scénarios en cas de résiliation**

**Dans le contexte de taux très bas actuel, les conditions de résiliations des contrats peuvent être très différenciantes pour l'assureur.**

En prévoyance collective, une pratique courante, en cas de résiliation, est de rester engagé sur les sinistres en cours (Scénario 1). Dans ce cas, les provisions constituées sont conservées par l'assureur. Notamment, les fonds propres éventuellement injectés dans les provisions, pour le besoin de la baisse des taux, restent chez l'assureur en cas de résiliation.

Pour certains contrats, la résiliation pourrait, a contrario, s'accompagner d'un transfert des engagements sur les sinistres vers un autre assureur. Dans ce cas, la résiliation s'accompagne d'un transfert de provisions. **Si toutes les provisions constituées partent chez le nouvel assureur, les fonds propres injectés pour le besoin de la baisse des taux seront également transférés**, au détriment des intérêts de l'assureur donc (Scénario 2).

La négociation du transfert des seules provisions nettes des fonds propres injectés serait plus favorable à l'assureur (Scénario 3).

Le tableau ci-dessous compare les impacts des conditions de résiliation pour un portefeuille disposant d'une provision de 1020 au moment de la résiliation, dont 20 financés par les fonds propres de l'assureur.

	Provisions avant résiliation	Montants transférés	Fond propres injectés transférés	Provisions après résiliation	Impacts fonds propres
Scénario 1	1020	0	0	1020	Vu à terme
Scénario 2	1020	1020	20	0	-20
Scénario 3	1020	1000	0	0	0